

Démarrer la rentrée bien équipé.

Jusqu'à
100€
remboursés⁽¹⁾

pour l'achat non simultané d'un mobile
Samsung Galaxy S20 ou S20 Plus
ou S20 Ultra ou d'un Samsung Galaxy Note20,
Note20 Ultra et de 3 accessoires
originaux Samsung parmi
une sélection.⁽²⁾

Boutiques Orange, [orange.fr](https://www.orange.fr)



Offre différée de remboursement, soumise à condition et réservée aux particuliers, pour un achat réalisé du 20 août au 30 septembre 2020 inclus, en boutique ou sur orange.fr. Le montant remboursé dépend du prix d'achat cumulé des accessoires.

(1) Offre réservée aux personnes physiques, majeures domiciliées en France métropolitaine et DROM et limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Offre non cumulable avec une autre promotion sauf avec une offre de remboursement constructeur. **(2)** Voir liste des accessoires éligibles sur www.odrrentree.orange.fr. Remboursement jusqu'à 100€ maximum en fonction du prix d'achat cumulé des 3 accessoires ou jusqu'à 50€ maximum en fonction du prix d'achat cumulé des 2 accessoires. En aucun cas, le montant du remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du nombre d'accessoires éligibles à l'offre (prix indiqué et acquitté sur la preuve d'achat). Voir conditions au dos de ce coupon.

Orange, SA au capital de 10 640 226 396€, 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.

Du 20 août au 30 septembre 2020 inclus.



**Samsung
Galaxy Note20 Ultra 5G⁽¹⁾**

DAS⁽²⁾ tête : 0,338 W/kg
DAS⁽²⁾ tronc : 1,470 W/kg
DAS⁽²⁾ membres : 3,29 W/kg

 Kit mains-libres
recommandé.



**Samsung Galaxy
Watch3**

DAS⁽²⁾ : 1,341 W/Kg



**Étui Samsung
Clear View**



**Écouteurs
Galaxy Buds+**

Pour bénéficier de l'offre il vous suffit de vous rendre sur le site internet

www.odrrentree.orange.fr

à partir du 20 août et jusqu'au 30 septembre 2020 inclus.

Achat sur le site boutique.orange.fr

- 1** Achetez un mobile Samsung Galaxy S20/S20+/S20 Ultra ou d'un Samsung Note20, Note20 Ultra et 2 ou 3 accessoires Samsung, parmi la sélection d'accessoires éligible à l'offre,⁽²⁾ sur le site boutique.orange.fr entre le 20 août et le 30 septembre 2020 inclus.
- 2** Renseignez au plus vite sur le site de l'opération www.odrrentree.orange.fr vos coordonnées complètes et déclarez au plus vite votre achat sur le site de l'opération www.odrrentree.orange.fr
- 3** À réception de vos produits, complétez votre inscription en cliquant sur le lien dans l'e-mail réceptionné pour transmettre votre preuve d'achat et vos données de remboursement sur le site :
 - Téléchargez le scan ou la photographie de votre facture d'achat ou le bon de livraison.
 - Renseignez le code-barres (code EAN) des 2 ou 3 accessoires et du mobile.
 - Saisissez votre RIB avec vos codes IBAN + BIC (obligatoires pour se faire rembourser).

Achat dans une boutique Orange

- 1** Achetez un mobile Samsung Galaxy S20/S20+/S20 Ultra ou d'un Samsung Note20, Note20 Ultra et 2 ou 3 accessoires Samsung, parmi la sélection d'accessoires éligible à l'offre,⁽²⁾ dans une boutique Orange, entre le 20 août et le 30 septembre 2020 inclus.
- 2** Renseignez, à compter de votre date d'achat, sur le site de l'opération www.odrrentree.orange.fr vos coordonnées complètes.
- 3** Transmettez votre preuve d'achat et vos données de remboursement sur le site :
 - Téléchargez le scan ou la photographie de votre facture d'achat ou le bon de livraison.
 - Renseignez le code-barres (code EAN) des 2 ou 3 accessoires et du mobile.
 - Saisissez votre RIB avec vos codes IBAN + BIC (obligatoires pour se faire rembourser).

Vous avez 30 jours à compter de votre date d'achat pour compléter votre inscription.

Passez le délai indiqué, votre inscription n'est plus valable.

Vous recevrez votre remboursement par virement sous 8 semaines à compter de la réception de votre inscription complète dans les délais.

Vous pouvez suivre l'état de traitement de votre participation en vous rendant sur le site dans la rubrique " SUIVI DE PARTICIPATION " ou nous joindre par mail dans la rubrique " CONTACTEZ-NOUS ".

Les informations techniques sont communiquées par les constructeurs.

(1) Le téléphone mobile ne pourra fonctionner en 5G que lorsque le réseau 5G d'Orange sera déployé en France métropolitaine et sous réserve que l'utilisateur soit abonné à une offre compatible 5G. Les offres mobiles commercialisées par Orange n'étant pas encore compatibles 5G. (2) Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres ». Les mesures DAS peuvent avoir été calculées par rapport à une certaine distance d'un organisme humain simulé. Reportez-vous à la brochure du constructeur. (3) Voir liste des accessoires éligibles sur www.odrrentree.orange.fr.

Sera considérée comme nulle toute inscription illisible, incomplète, expédiée après la date limite d'envoi. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter l'inscrit, entraîneraient l'annulation de l'inscription concernée.

